



**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Midi-Pyrénées



**l'Assurance  
Maladie**

Service Social  
Midi-Pyrénées

**2018**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

---

**Tarn-et-Garonne**

## FICHE IDENTITE 82



Carsat Midi Pyrénées  
809, rue de l'abbaye  
MONTAUBAN

36 46  
servicesocial.montauban@carsat-mp.fr



1 responsable départementale,  
1 responsable départementale  
adjointe,  
7 assistantes sociales,  
2 secrétaires.



### NOS ACCUEILS :

Beaumont de Lomagne,  
Castelsarrasin, Caussade,  
Grisolles, Lafrançaise, Montauban,  
Moissac, Montech, Nègrepelisse,  
Saint Antonin Noble Val, Valence  
d'Agen, Verdun sur Garonne, Saint  
Nicolas de la Grave.



**94,6%\*** des assurés sont  
satisfaits à l'égard du service  
social : écoute attentive, prise en  
compte de la situation personnelle,  
clarté des réponses apportées,  
conseils donnés, information  
sur les droits et aides possibles,  
information sur les démarches à  
réaliser, suivi personnalisé de la  
situation.

Le service social de la Carsat Midi-Pyrénées est un service social spécialisé, dans le domaine de la santé. Il s'adresse aux assurés du régime général et à leurs ayants droit en difficulté, confrontés ou susceptibles de l'être, à un problème de santé ou de perte d'autonomie, ainsi qu'à une situation de précarité ou de fragilisation sociale.

En tant qu'acteur de prévention, il va à la rencontre des assurés par une démarche proactive d'offres de service. Cette démarche permet d'intervenir en anticipation des difficultés liées à la maladie ou à l'éloignement du système de santé. Il contribue ainsi à la lutte contre l'exclusion et favorise l'accès aux droits à la santé ainsi qu'au système de soins.

Il exerce son activité dans le cadre d'une coordination institutionnelle et de partenariat extra-institutionnel. Son action est une des composantes de la gestion du risque exercée par le réseau de l'Assurance Maladie, dans le cadre de sa mission d'assureur solidaire en santé.

## 5 AXES SANTÉ

- Accès aux soins
- Employabilité
- Sortie d'hospitalisation
- Bien vieillir
- Prévention (axe transversal)

## INTERVENTION SOCIALE INDIVIDUELLE

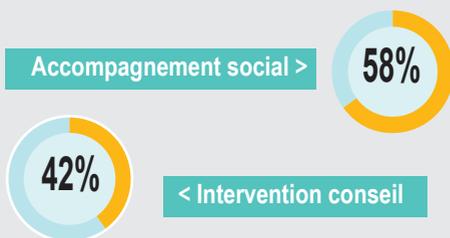
En 2018, **4 207 offres de service** ont été envoyées en direction des assurés.

**2 513 assurés** ont rencontré le service social.

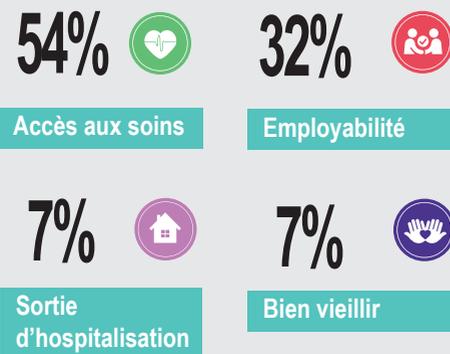
L'intervention sociale a été apportée au cours de **6 452 entretiens** dont :

- 2 373 entretiens dans les lieux d'accueil,
- 285 entretiens à domicile,
- 3 794 entretiens téléphoniques.

### REPARTITION PAR MODES D'INTERVENTION



### REPARTITION PAR AXES D'INTERVENTION



## INTERVENTION SOCIALE COLLECTIVE

**579 personnes** ont été accompagnées dans le cadre de **14 actions collectives**, au cours de **65 séances**.

### REPARTITION DES ACTIONS PAR AXE



- ACTIONS -

Plusieurs types d'actions collectives ont été proposés :

- Des **réunions d'informations collectives**, avec pour objectif de transmettre de l'information et vérifier son appropriation en direction des assurés en arrêt de travail pour préparer le retour à l'emploi ou le passage à la retraite...
- Des **séances d'Interventions Sociales d'Intérêt Collectif**, avec pour objectif de transmettre de l'information et de donner corps à un agir collectif. Ces séances ont permis, par exemple, de travailler sur la prévention de la désinsertion professionnelle, d'accompagner les aidants familiaux ou encore l'accès aux soins afin d'éviter les ruptures de droits et le renoncement aux soins...

Ces actions sont pour certaines élaborées et mises en œuvre avec des partenaires internes du Réseau Assurance Maladie (service prévention, Centre d'Examen de Santé,...), de la Carsat ou externes (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, DIRECCTE, RESADO, SST, MDPH...).

# ZOOM

sur une  
action  
collective



## AXE SANTÉ BIEN VIEILLIR

*Forum Rencontre Santé  
Retraite Moissac*

La COG CNAM-CNAV 2018-2022 définit pour le service social un axe d'intervention « Santé et Bien vieillir » : il s'agit de contribuer à faciliter le parcours des futurs retraités et retraités pour garantir une avancée en âge en bonne santé. Il intègre la lutte contre l'isolement et l'évaluation de la fragilité. Ces perspectives nationales autour des actions « Bien Vieillir » vont dans le sens d'un renforcement des coopérations CNAM/CNAV afin d'améliorer la détection des situations de fragilité et d'être en capacité d'articuler les offres de service qui relèvent de l'Assurance Retraite, de l'Assurance Maladie et du Service Social.

Le passage à la retraite des personnes bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'ASS ou d'une invalidité est un changement de situation qui peut fragiliser, sur le plan social médico-social, les personnes les plus vulnérables peu ou mal préparées. Il peut être source d'inquiétude : difficulté d'accès ou rupture des droits, déstabilisation du budget, difficulté de recours aux soins voire renoncements. Il peut contribuer à un isolement social ou le renforcer.

D'où la mise en œuvre d'un forum à Moissac, organisé par l'Assurance Maladie sur une journée avec :

↳ **Un stand d'information** : des rencontres animées par les différents partenaires : CPAM, CAF, Service Social, Action sociale, Agence retraite : accès à l'information et aux droits retraite, action sociale Carsat, prévention CPAM, accompagnement service social, démarches numériques.

↳ **Des sessions d'informations collectives** : information collective passage à la retraite (service social - agence retraite - CAF)-1 conférence prévention dépistage (CPAM service prévention+ médecin) -1 atelier équilibre (Action Sociale Carsat)

Cette action a pu apporter une réponse adaptée à chaque personne en termes d'information et de prévention en :

- ↳ **Favorisant la compréhension des assurés** quant à leurs droits relatifs au futur statut de retraité par leur repérage des incidences sur leur vie quotidienne.
- ↳ **S'appropriant les démarches** à mettre en œuvre dans cette période à l'égard des différents institutions et organismes concernés.
- ↳ **Repérant les personnes ressources** susceptibles d'intervenir en cas de besoin (service social, agence retraite, CPAM, CAF ...) et les dispositifs adaptés à sa situation.
- ↳ **Prenant conscience** de l'importance de préserver son capital santé et réalisant des démarches de santé.

*Exemples : 27 demandes de rdv retraite.*